

# Compte rendu conseil municipal

## Séance du 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un et le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SOUTERNON, régulièrement convoqué le 18 février 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Paul PETITBOUT, maire, dans la salle des mariages.

- **Etaient présents :** Mesdames et Messieurs PETITBOUT Paul, DEGOUTTE Vincent, BADAUD Michel, GAUDARD Gersande, GAUDARD Yves, MANIZAN Pauline, MICHAUD Cédric, PAYANT Laurent, SIMON Karen, BOUILLER Dominique, COUDOUR Thierry.
- **Etait absent :** /
- Monsieur Thierry COUDOUR est nommé secrétaire de séance.
- En regard des circonstances sanitaires, Monsieur le Maire propose que la réunion se tienne à huit clos.
- Le compte rendu de la séance du 23 décembre 2020 est présenté.  
Monsieur BADAUD remarque que l'analyse financière de la commune fait apparaître un montant très élevé de valeurs immobilisées. Il est précisé que ces valeurs immobilisées représentent l'ensemble du patrimoine communal, y compris la voirie communale et rurale.  
Ce compte rendu est adopté à l'unanimité

### CONVENTION DE PRESTATION PERISCOLAIRE DU MERCREDI

La Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable est engagée avec la Caisse d'Allocations Familiales dans un contrat Enfance-Jeunesse qui est arrivé à expiration le 31 décembre 2019.

L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires et reste de la compétence de la CCVAI, alors que l'accueil de loisirs périscolaire est celui qui se déroule les autres jours, c'est-à-dire les matins/midis/soirs et les mercredis.

Monsieur le Maire rappelle que la garderie périscolaire est assurée au sein du RPI Grézolles/Souternon/St Julien d'Odes.

Il donne lecture de la convention proposée par Familles Rurales concernant l'animation pour les enfants de 3 à 11 ans dans le cadre du volet périscolaire du mercredi.

Le coût pour l'année 2020 à la charge de la commune est de 0,79 € par heure, soit un total de 92,28 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette convention avec Familles Rurales.

- Considérant les restrictions budgétaires,
  - Considérant les baisses de dotations de l'Etat,
  - Considérant que la commune ne peut pas participer au financement des activités du mercredi de tous les enfants du village,
  - Considérant qu'il n'y a pas de lisibilité sur l'année à venir (baisse des subventions, ...)
- Après délibération, à 1 voix pour, 5 abstentions et 5 voix contre, le Conseil Municipal :
- **décide** de ne pas donner suite à cette convention
  - **charge** Monsieur le Maire d'en informer Familles Rurales, la CCVAI.



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

## **SIEL : PROPOSITION D'INTEGRATION D'ENERGIE VERTE**

Monsieur le Maire expose que notre commune adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEL Il informe que le SIEL propose d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achat groupé d'électricité et de gaz. Dans ce cas, une plus-value serait appliquée sur les factures.

Après avoir pris connaissance du pourcentage de la plus-value qui serait appliquée, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas donner une suite favorable à la proposition du SIEL.

## **ACQUISITION ET REGULARISATION DU CHEMIN DE CHEZ BATTE**

Monsieur le Maire expose que l'équipe municipale précédente avait décidé de régulariser la situation juridique de l'assise du chemin de Chez Batte.

Monsieur Antoine PADEL, géomètre expert, a établi la nouvelle numérotation cadastrale.

La commune doit acquérir plusieurs parcelles :

- . A 1452, d'une superficie de 1 a 82 ca, appartenant à Monsieur Georges PEREY
- . A 1441, 1442, 1444, 1446, 1448 ; d'une superficie totale de 15 a 13 ca, appartenant à Madame Claudette GERIN
- . A 1454, 1456, 1458, d'une superficie totale de 3 a 83 ca, appartenant à Madame Rolande GERIN
- . A 1450, d'une superficie de 46 ca, appartenant à Madame Joëlle TRUCHARD

soit un total de 21 a 24 ca.

Elle doit aussi vendre la parcelle A 1442, d'une superficie de 2 a 39 ca à Monsieur Georges PEREY

Les membres du Conseil Municipal

- . approuvent l'achat et la vente des parcelles énumérées ci-dessus
- . fixent le prix à 0,50 €/m2

Des actes notariés seront établis. Le coût est estimé à 250 € par acte.

## **REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Il sera à établir avant de solliciter une subvention à l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement collectif et la création d'une station d'épuration.

Une trame nous a été transmise par le Département de la Loire.

## **VOTE DES TAXES COMMUNALES**

Les bases d'impositions ne nous seront pas communiquées avant le 31 mars 2021. Nous fixerons les taxes communales lors du prochain conseil municipal.

## **REALISATION D'UN EMPRUNT EN VUE D'EFFECTUER DES INVESTISSEMENTS**

Monsieur Vincent DEGOUTTE énumère les opérations d'investissement qui pourraient (ou qui seront ??) inscrites au budget 2021 :

- . Budget assainissement : étude
- . Budget commune :
- . Voirie 2019



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

---

- . Voirie 2020
- . Projet école numérique
- . Remplacement de la porte de l'école
- . Abords de l'église et de la salle des fêtes
- . Chauffage de la salle des fêtes

Des subventions ont été obtenues de la part du Département et de l'Etat. Un fonds de concours de la CCVAI d'environ 3 000 € est disponible.

Un emprunt sera nécessaire pour financer la part restant à la charge de la commune. Un RDV avec le Crédit Agricole est programmé le 05 mars prochain.

## **REGLEMENT ET TARIFICATION DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Les membres du Conseil Municipal approuvent le règlement de la location des salles communales et fixent les tarifs pour chaque salle.

## **LANCEMENT DE LA DEUXIEME OPERATION SPANC**

Suite à la réunion qui a eu lieu le 06 février dernier, 6 (ou 7) personnes sont intéressées par cette 2<sup>ème</sup> opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif. Une subvention de 30 % sur un montant de travaux maximum de 8 500 € sera accordée par l'Agence de l'Eau.

## **RENOVATION DU CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES**

Un technicien de la société DESBENOIT a fait un bilan sur le fonctionnement du chauffage de la salle des fêtes. Un devis nous sera transmis.

Le système de VMC est à remplacer. Un devis a été demandé à un électricien.

Une subvention sera demandée au titre de la DETR auprès de l'Etat et au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- . Un point est fait sur le travail des commissions :

1. Tourisme :

Monsieur BADAUD signale que dans le bulletin municipal, la bibliothèque a été mise à tort dans la rubrique des associations communales.

Le Syndicat d'Initiative des Vals d'Aix et Isable demande à chaque commune de présenter des « pépites », c'est-à-dire des lieux, bâtiments ..., permettant de découvrir le village. La commission a pensé présenter les thèmes suivants : le retable, une randonnée reliant les croix installées le long des chemins, le point de vue du « haut du Pet »

2. Culture :

Une réunion à laquelle ont participé des représentants des membres bénévoles de la bibliothèque et de l'atelier d'écriture, et Monsieur le Maire de ST POLGUES a eu lieu le 22 février dernier.

Des projets ont été évoqués : l'installation d'une « vitrine » à thème dans le hall de la salle des fêtes ?, la distribution gratuite de la carte d'adhérent à la bibliothèque aux nouveaux habitants.

Une association pour la sauvegarde de l'église va être créée. Une première réunion sera organisée avant le 15 mars.



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

---

3. Communication :

La mise à jour du site Internet est faite de façon régulière.

4. Ecole :

Le Contrat Aidé de Madame Mathilde GAUMOND se termine le 28 février.

Madame Estelle COIFFET a été recrutée en PEC à partir du 1<sup>er</sup> mars pour une durée de 9 mois. La prise en charge de l'Etat se monte à 80 % de son salaire. La commune doit lui financer une formation d'un coût de 255 €.

5. Voirie :

Le taillage des haies a été fait par les agriculteurs

Le bouchage des nids de poule dans les chemins qui a été fait en 2020 n'a pas bien tenu.

Un essai sera fait avec du béton.

L'arrière de la salle des fêtes a été nettoyé par l'employé communal, à l'aide du Maire. Le central EDF a été dégagé.

6. Bâtiments :

L'ancienne cantine a été nettoyée. Des archives de la mairie et de la paroisse restent à trier.

. L'étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif est en cours. Des points de mesure et un pluviomètre ont été installés. Une réunion avec le Bureau d'Etudes et une technicienne du Département aura lieu en mairie le 1<sup>er</sup> avril prochain.

. Le Comité des Fêtes organisera une course de caisses à savon pour la fête du 8 août 2021.

. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'organisation d'une manifestation en décembre 2021, conjointement avec le Comité des Fêtes.

. Monsieur Paul PETITBOUT est désigné correspondant défense de la commune.

. Réunions diverses :

Préparation des budgets à la Trésorerie de St Germain Laval : lundi 08 mars à 9 h

Conseils municipaux : vendredi 19 mars (comptes administratifs 2020) et vendredi 09 avril (budgets 2021)

CCAS : vendredi 26 mars, 20 h (comptes administratif 2020 et budget 2021)

CCID : mardi 06 avril, 9 h 30

Mr le Sénateur TISSOT sera dans notre commune le lundi 1<sup>er</sup> mars, à 9 h 30.

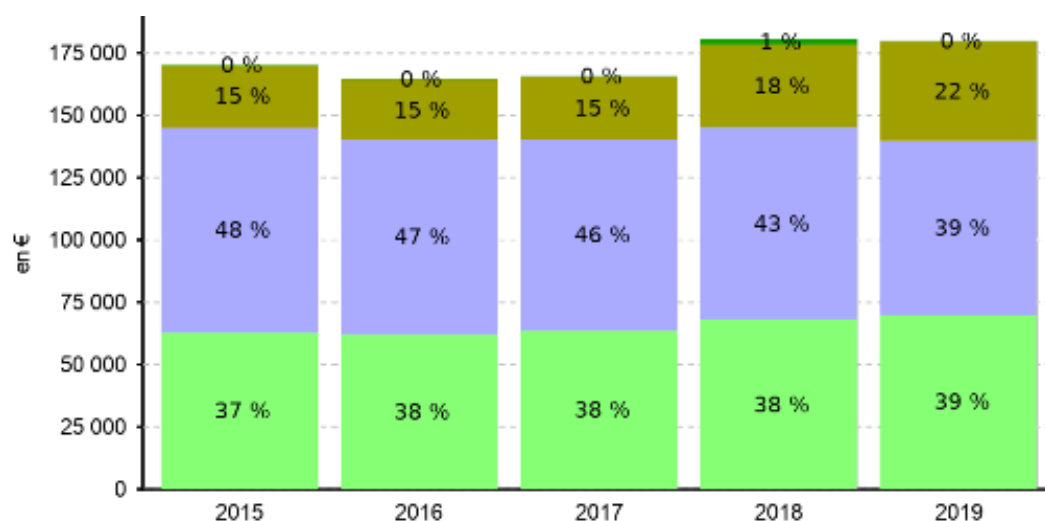
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56



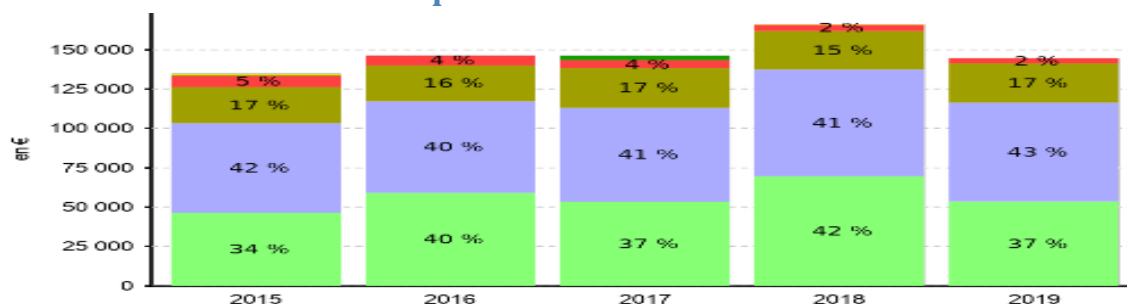
■ Ressources Fiscales 
 ■ Dotations et participations 
 ■ Ventes et autres produits courants non financiers  
■ Produits réels financiers 
 ■ Produits réels exceptionnels 
 ■ Autres produits non réels

## Repères et comparaisons sur les recettes de fonctionnement

### REPERES

| En €/hab                                          | 2019    |                                                  |        |          |
|---------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                   | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|                                                   |         | Département                                      | Région | National |
| Ressources Fiscales                               | 234     | 337                                              | 487    | 378      |
| Dotations et participations                       | 235     | 206                                              | 282    | 224      |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 133     | 134                                              | 174    | 129      |
| Produits réels financiers                         | 0       | 0                                                | 10     | 2        |
| Produits réels exceptionnels                      | 1       | 8                                                | 16     | 14       |

## Structure et évolution des dépenses de fonctionnement



■ Charges générales 
 ■ Charges de personnel 
 ■ Charges de gestion courante  
■ Charges réelles financières 
 ■ Charges réelles exceptionnelles 
 ■ Autres charges non réelles



**Mairie**

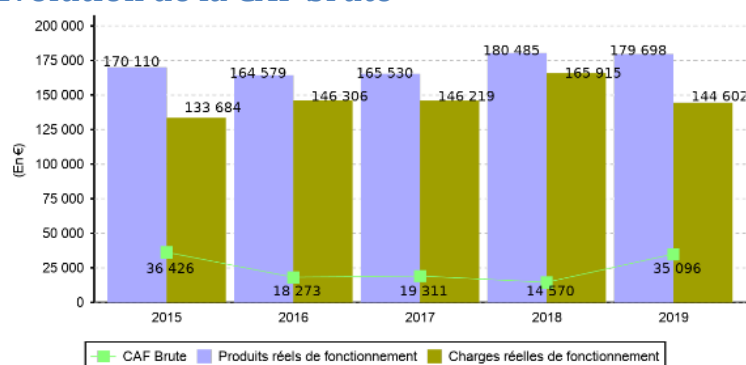
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

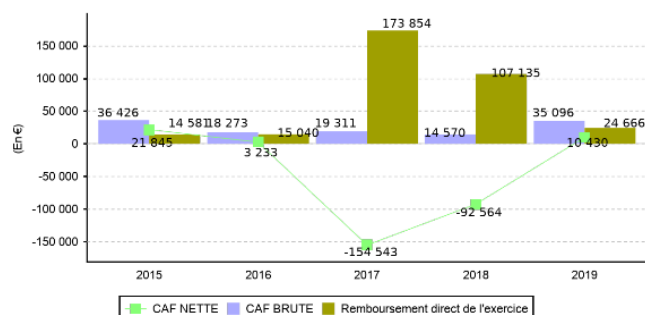
## Repères et comparaisons sur les dépenses de fonctionnement

| En €/hab                        | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                 |         | Département                                      | Région | National |
| Charges générales               | 180     | 200                                              | 283    | 208      |
| Charges de personnel            | 211     | 225                                              | 291    | 212      |
| Charges de gestion courante     | 83      | 111                                              | 150    | 139      |
| Charges réelles financières     | 11      | 14                                               | 32     | 15       |
| Charges réelles exceptionnelles | 0       | 3                                                | 7      | 6        |

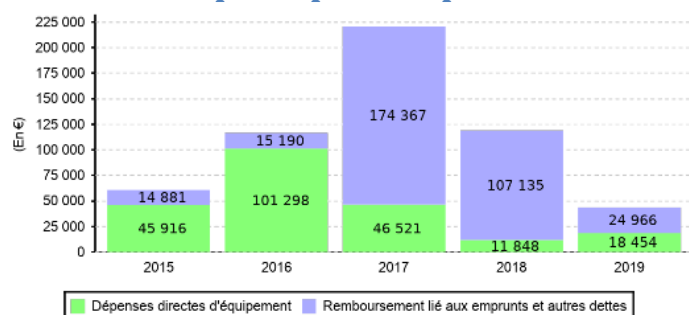
## Evolution de la CAF brute



## Evolution de la CAF nette



## Evolution des principales dépenses d'investissement





**Mairie**

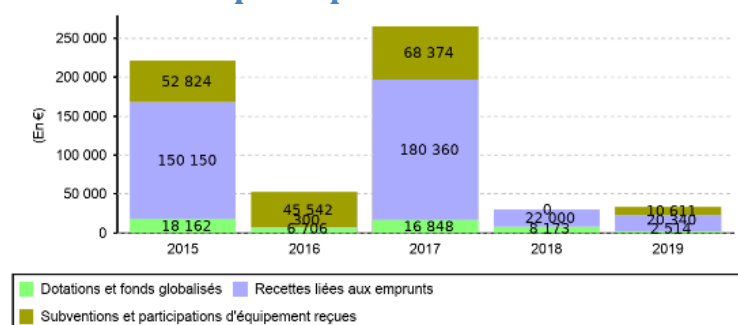
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

## Repères et comparaisons sur l'évolution des principales dépenses d'investissement

| En €/hab                                        | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|-------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                 |         | Département                                      | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement                  | 62      | 370                                              | 471    | 331      |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 84      | 118                                              | 104    | 75       |

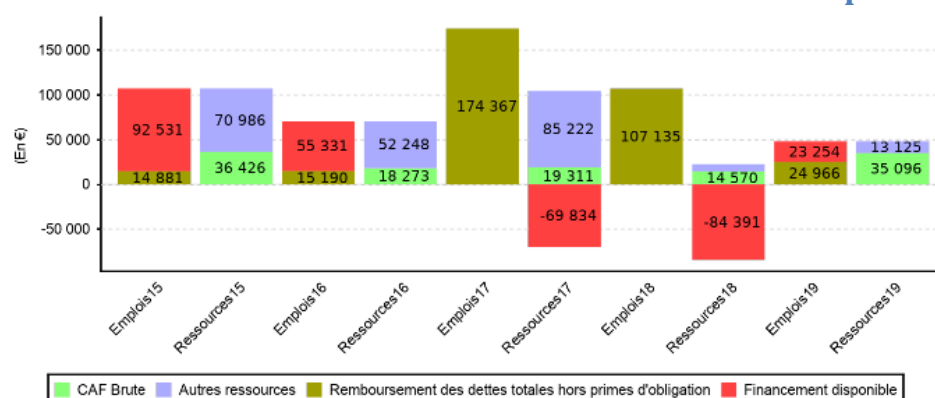
## Evolution des principales recettes d'investissement



## Repères et comparaisons sur l'évolution des principales recettes d'investissement

| En €/hab                                          | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                   |         | Département                                      | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés                     | 8       | 58                                               | 72     | 50       |
| Recettes liées aux emprunts                       | 68      | 126                                              | 140    | 84       |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 36      | 152                                              | 152    | 105      |

## Le financement des investissements : financement disponible

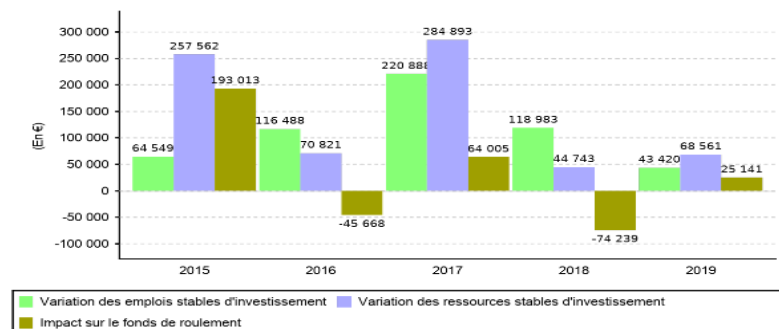


**Mairie**

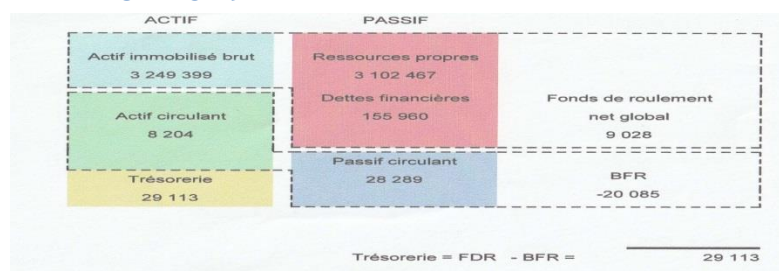
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

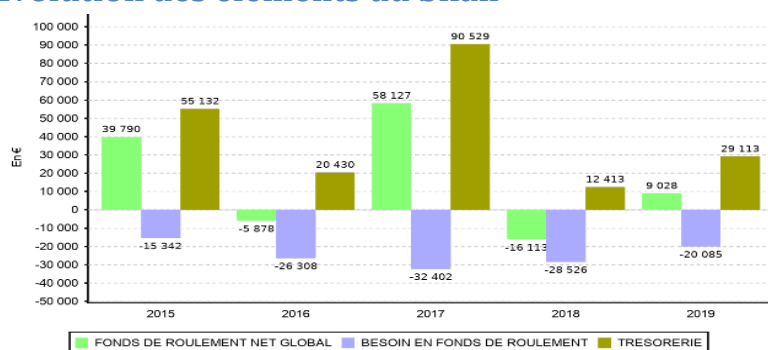
## Le financement des investissements



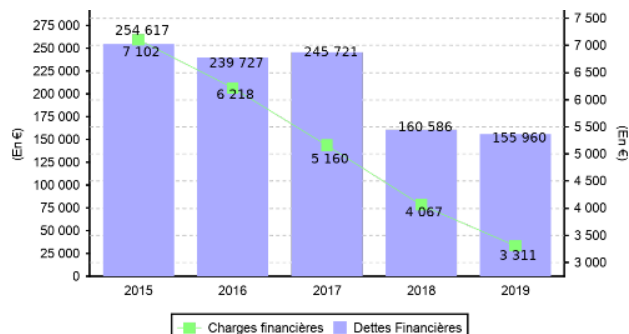
## BILAN en 2019



## Evolution des éléments du bilan



## L'endettement : Evolution des dettes et des charges financières



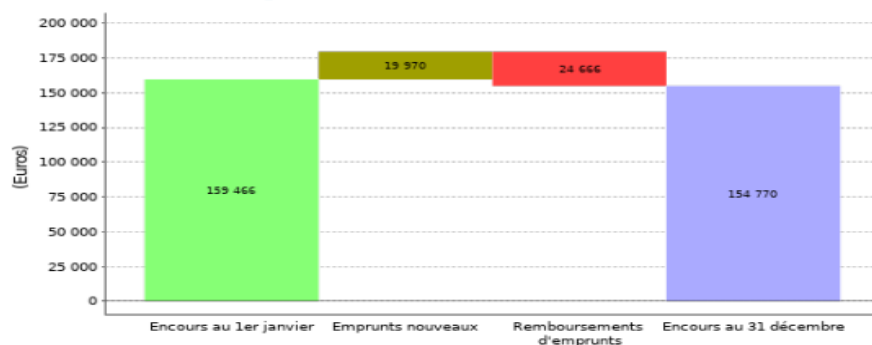


**Mairie**

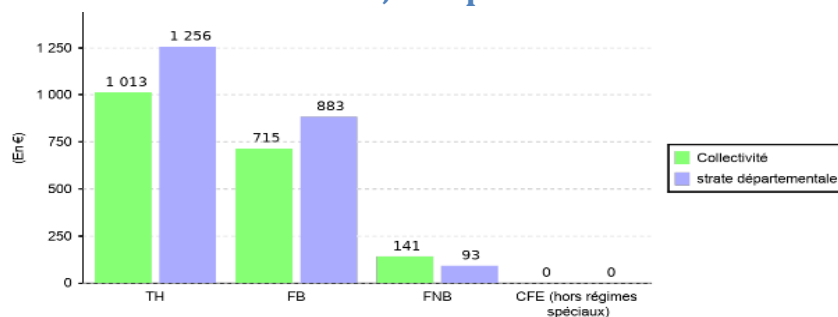
31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

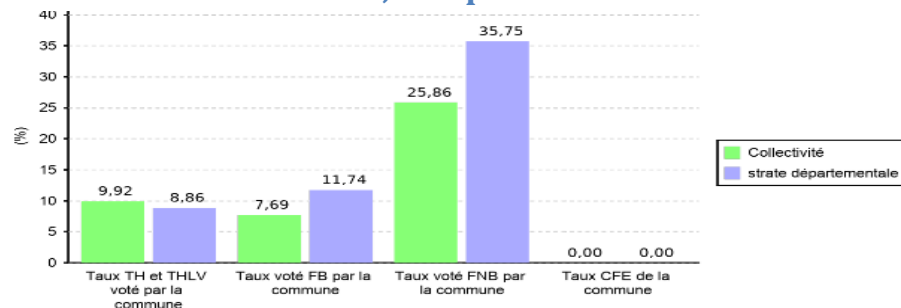
## Variation des emprunts et des dettes assimilées en 2019



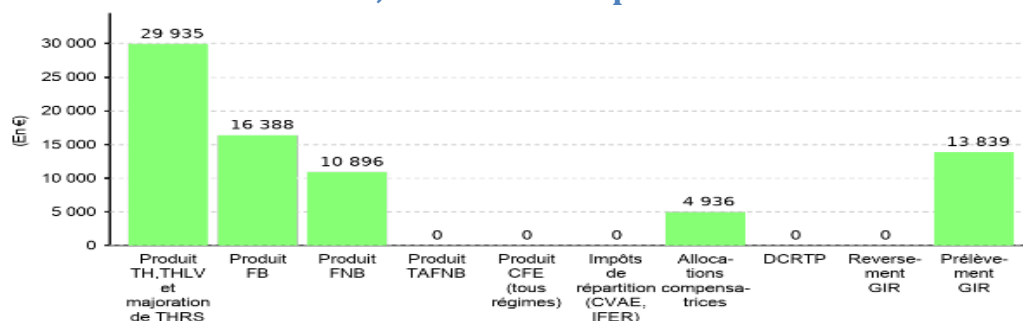
## La fiscalité directe locale, comparaison des bases en 2019 (en €/ha)



## La fiscalité directe locale, comparaison des taux en 2019



## La fiscalité directe locale, structure des produits de fiscalité directe locale en 2019



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

## En conclusion

Très peu de fonds de roulement : 9028 €

tensions de trésorerie.

Pas de réserves financières.

Recours aux emprunts à court terme.

Maitriser les charges.

Réduire les investissements.

Augmenter les recettes (location des salles, revoir les taxes communales)

## Sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes

### Demande de subvention « amendes de police »

Monsieur le Maire expose que les abords de la salle des fêtes et de l'église s'avèrent dangereux en raison des racines d'arbres apparentes et des trous présents dans le revêtement.

Des travaux de sécurisation des abords de ces lieux très fréquentés par des piétons et des automobilistes s'avèrent nécessaires. Des places de stationnement, un cheminement piéton et un passage piéton seront également matérialisés.

Il présente un devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €.

Le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de travaux de sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes, et la matérialisation de places de stationnement, d'un cheminement piéton et d'un passage piéton.
- Approuve le devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre des Amendes de Police

Cette subvention sera complétée par une subvention demandée au titre du programme de voirie 2021.

- Approuve les modalités de financement du projet :
- Subvention attendue du CD42 au titre des Amendes de Police : 3 366 €, soit 60 % de 5 610 €
- Subvention attendue du CD42 au titre de la Voirie 2021 : 1 122 €, soit 20 % de 5 610 €

Part restant à la charge de la commune : 1 122 €

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

### Demande de subvention « voirie 2021 »

Monsieur le Maire expose que les abords de la salle des fêtes et de l'église s'avèrent dangereux en raison des racines d'arbres apparentes et des trous présents dans le revêtement.

Des travaux de sécurisation des abords de ces lieux très fréquentés par des piétons et des automobilistes s'avèrent nécessaires. Des places de stationnement, un cheminement piéton et un passage piéton seront également matérialisés.

Il présente un devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €.

Le Conseil Municipal :

- Décide la réalisation de travaux de sécurisation des abords de l'église et de la salle des fêtes, et la matérialisation de places de stationnement, d'un cheminement piéton et d'un passage piéton.
- Approuve le devis de l'entreprise BORDELET TP, d'un montant H.T. de 5 610 €
- Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre du programme de voirie 2021.

Cette subvention sera complétée par une subvention demandée au titre des Amendes de Police.



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

- Approuve les modalités de financement du projet :
  - Subvention attendue du CD42 au titre des Amendes de Police : 3 366 €, soit 60 % de 5 610 €
  - Subvention attendue du CD42 au titre de la Voirie 2021 : 1 122 €, soit 20 % de 5 610 €
- Part restant à la charge de la commune : 1 122 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir

## Questions diverses

### Présentation du blason souternois.

En Août dernier, les membres de la Commission Communication/Culture ont reçu un mail de Jean-François Binon. Originaire de l'Allier, cet héraldiste amateur nous a proposé de réaliser un blason, grâce à un logiciel spécialisé dans l'héraldique ; plus de 840 communes ont répondu oui à ce projet et on a décidé de saisir cette opportunité, une proposition ludique et gratuite. Après avoir étudié les caractéristiques de la commune souternoise, il lui établit une carte d'identité pour lui permettre d'être ainsi reconnue à l'extérieur.

Aujourd'hui, le blason est terminé, voici le résultat final !



Description héraldique du blason :

" écartelé : au 1) de gueules au château donjonné d'une pièce, girouetté et flanqué de deux échauguettes couvertes, le tout d'argent, ouvert, ajouré et maçonné de sable , au 2) de sinople à l'agneau pascal d'argent, la tête contournée, onglé de sable, tenant une hampe croisetée d'or au guidon d'argent chargé d'une croisette de gueules , au 3) de sinople à la gerbe de blé d'or liée de même , au 4) de gueules au clocher d'or maçonné de sable , à la burelle ondulée d'argent brochant sur la partition "

Explication des termes héraldiques :

- \* écartelé = blason séparé en 4 quartiers, sous la forme d'une croix
- \* gueules = couleur rouge
- \* ouvert, ajouré = quand la porte, les fenêtres sont de couleurs différentes de celle du château
- \* maçonné = quand les briques apparaissent
- \* sable = couleur noire
- \* sinople = couleur verte
- \* contournée = regardant vers la droite
- \* de même = de la même dernière couleur nommée, pour ne pas avoir à la redire
- \* burelle = petite pièce horizontale
- \* brochant sur la partition = se superposant sur les 4 quartiers

Au niveau du choix des symboles :



**Mairie**

31, place de l'église, 42260 SOUTERNON

Tel : 04 77 65 54 56

---

- \* la couleur verte, le blé = commune agricole
- \* l'agneau pascal = attribut de saint Jean Baptiste
- \* le château = rappelle l'ancien château de la commune qui était très important dans le Forez
- \* les java-script l'Isable qui arrose la commune
- \* le clocher = symbolise l'église de la commune

### Label école numérique

La demande de subvention concernant l'équipement informatique portée par la commune de SOUTERNON pour le compte du RPI Grézolles, St Julien, Souternon a été acceptée. Une convention entre l'inspection académique et la mairie est en cours de signature.

Le prochain conseil d'école précisera le calendrier d'achat et d'installation pour les 3 sites.

### Budget commune – Décision modificative budgétaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section d'investissement :

. Dépenses : compte 2041582-73 (travaux sur éclairage public) : - 2 000 €

Compte 2152-040 (installation de voirie) : + 2 000 €

Le Conseil Municipal vote ces réajustements de crédits.

### Chauffage de la salle des fêtes.

Ce problème est récurrent, et pour l'instant aucune décision n'a été prise. Le contrat de maintenance E2S a été dénoncé (1200 €/an).

Monsieur Le Maire propose un diagnostic complet du chauffage par une entreprise compétente et spécialisée. En fonction de ce diagnostic et du coup éventuel des réparations, un plan B pourrait être mis en place (convecteurs électriques....)

### Réouverture de la rue du château

Madame de SUGNY a fait réaliser les travaux de sécurisation de la rue du château et de la voie conduisant à Prachaise, par la démolition de 2 immeubles, reste à réaliser la couverture des murs longeant les voies publiques. Ces voies ont été rouvertes à la circulation

### Bulletin municipal

Le bulletin municipal est en voie d'achèvement, une relecture est programmée le lundi 28 décembre 2020. La distribution se fera par l'ensemble des membres du conseil municipal le samedi 16 janvier 2021.

En raison des restrictions sanitaires, les vœux du maire en présentiel n'auront pas lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.30

